

DEPARTEMENT DU CHER

COMMUNE DE QUANTILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

2023-17

Objet de la délibération :

SOUTIEN AU DERNIER COMMERCE

Séance du 19 juin 2023

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Présents : 9

Nombre de votants : 9

Date de la convocation : 12 juin 2023

Date d'affichage : 12 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de Quantilly, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice Damade.

Etaient présents : Jean-Marc Briolant, Gilles Letourmy, Jean-Charles Gordet, Emmanuel Lagrange, Vincent Teyssedre, Christelle Roblet, Annabel Monteiro, Valérie Thépin

Absents excusés :

Absent : Rodolphe Chemière

Secrétaire de séance : Gilles Letourmy

Afin de lutter contre le déclin de la commercialité, un vaste plan de reconquête du commerce en milieu rural est lancé.

Depuis mars 2023, l'Etat apporte un soutien à l'installation de commerces sédentaires multiservices avec des aides à l'investissement.

L'acquisition des locaux et les travaux relatifs à la remise en état du local pourront être pris en charge à hauteur de 50% dans la limite de 50 000€. Pourront s'ajouter 20 000€ pour l'aménagement des locaux et l'acquisition du matériel professionnel.

Pour être éligible, le projet d'implantation doit concerner obligatoirement une commune rurale.

Les porteurs de projets privés doivent obligatoirement disposer de l'appui de la collectivité territoriale d'implantation du commerce et démontrer leur capacité à mener à bien leur projet d'implantation, en bonne intelligence avec le tissu local existant et les besoins de la population.

A ce titre, une délibération du Conseil Municipal formalisant son appui au projet est exigée.

Depuis septembre 2022, le bar restaurant de Quantilly est fermé suite à des soucis de santé du gérant ; Quantilly n'a plus de commerce ni de lieux de convivialité.

Alexandre Thépin et Pauline Mauboussin ont souhaité redonner vie à leur village en se projetant sur cet ancien lieu de rencontre, de vie, de partage.

Alexandre est originaire de Quantilly où il a grandi autour d'une large famille connue et reconnue.

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le 20/06/2023

ID : 018-211801899-20230619-2023_17-DE



Après avoir effectué ses études, en génie civil, il a rencontré Pauline et ensemble, ils ont beaucoup voyagé et travaillé au sein d'associations culturelles notamment.

Depuis 3 ans, ils résident à Quantilly, et en parallèle de son activité professionnelle, Alexandre a créé une brasserie, il brasse sa propre bière « Le Mouton Rouge ». Lors de l'inauguration en août 2022, plus de 500 personnes étaient présentes à cette formidable soirée, de rencontre, de lien social, d'animations où chacun pouvait profiter de la musique, en se restaurant de produits locaux autour d'une chope de bière, d'un verre de vin ou de jus de pommes.

A la fermeture du bar restaurant, l'idée de reprise a germé, puis doucement murie aux prix de nombreuses réflexions et encouragements de la part des habitants de Quantilly, entre autre.

Le couple a donc racheté le fonds de commerce, et a commencé de gros travaux pour mettre aux normes et rendre accueillant leur futur commerce.

Pour le financement, ils ont fait appel aux financements participatifs avec Kisskissbankbank. Le montant espéré a été rapidement atteint et dépassé, preuve d'un désir et besoin de voir ce projet aboutir. Il représente un lieu de rencontre, de convivialité pour les habitants de Quantilly et des communes voisines.

Preuves de leur désir d'ouvrir, ils organisent en parallèle de leur travaux, une soirée en extérieur sur la place de la mairie, dans le cadre de la fête de la musique, où déjà de nombreuses personnes se sont renseignés pour être présents.

L'ouverture du concept est prévue fin juillet.

Tenant compte que :

- Le projet d'un concept nouveau, bar, micro brasserie, concert, soirée « match », n'a pas de concurrence dans un rayon de 15 km, il faut à minima se rendre à Bourges à 20 km ;
- Le succès de leur première expérience lors de l'inauguration de leur brasserie est un gage de réussite pour le futur ;
- La tendance à la hausse de la population de Quantilly et de nos communes voisines montrent le dynamisme de notre territoire ;
- La zone d'activité en cours de développement à proximité de la RD 940 Quantilly/St Martin est également un indicateur de besoin de petite restauration;
- Il y a un manque flagrant de lieu de rencontre tissant du lien entre les habitants depuis la fermeture du bar restaurant en septembre 2022, et le manque de tissu associatif sur Quantilly ;
- De leur expérience réussie dans le tissu associatif;
- Que le bâtiment très vétuste est en plein centre bourg, jouxtant la mairie, les travaux de remise en état sont importants et que le projet supprimera une vacance.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal

De les soutenir dans leur projet en :

- Rédigeant une convention d'occupation à titre gratuit d'une partie de la place de la mairie devant leur commerce pour qu'ils puissent en faire une terrasse;
- Mettant à disposition le matériel de la mairie pouvant être utile pour leur soirée musicale (tables, bancs, barrières, ...);
- Participant financièrement pour les groupes de musique pour la soirée du 24 juin 2023 (versement de 500€ à l'association Cœur de Nomad et 500€ à Fanfare Mouette et Charbons);

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le 20/06/2023

ID : 018-211801899-20230619-2023_17-DE

Berger
Levrault

- Donnant un avis très favorable pour le dispositif d'accompagnement à l'installation de commerce en milieu rural à l'initiative du gouvernement.

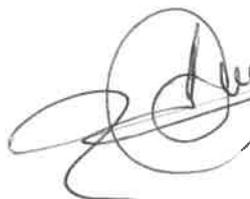
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Madame le Maire à signer la convention ;
- autorise la mise à disposition de matériel ;
- autorise le versement de 1 000€ aux 2 groupes de musique ;
- donne un avis très favorable au dispositif d'accompagnement de l'Etat.

Fait à Quantilly et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire,
Béatrice DAMADE

Le secrétaire de séance
Gilles LETOURMY



Diffusion sur le site internet de la commune le : 20 juin 2023

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le 20/06/2023

ID : 018-211801899-20230619-2023_17-DE

